

Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

19 février 2018

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le lundi 19 février 2018 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves LECRIQUE, Maire.

Etait présent en qualité de Maire :

- Monsieur Yves LECRIQUE, Maire

Etaients présents en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Dominique JAUSSET, premier Adjoint
- Monsieur Jean CHEVALIER, troisième Adjoint
- Madame Brigitte LEBRAULT, quatrième Adjointe
- Monsieur Christian KASTELE, cinquième Adjoint

Etaients présents en qualité de conseillers municipaux :

- Monsieur Jean-Paul BRIAT
- Monsieur Frédéric DOMMANGE
- Madame Marie-Thérèse GEORGE
- Monsieur Laurent KIPS
- Monsieur Francis LHUILLIER
- Madame Simone LANHER
- Monsieur Christian PARENTIN
- Madame Régine VIGNALI
- Madame Zoulikha SAHRAOUI

Etaients excusés :

- Madame Dorothee ALEXANDRE
- Madame Céline AUROUX
- Monsieur Jean-Paul BRIAT
- Madame Bernadette LANDRIN
- Monsieur Claude LEONARD, Conseiller Départemental du canton de Montmédy qui donne pouvoir à M. LECRIQUE
- Madame Michelle GEMINEL HENRION, deuxième Adjointe qui donne pouvoir à M. JAUSSET

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent KIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2017
2. Domaine communal : cession de terrain limitrophe sur parcelle AL 178
3. Budget communal, collecte de la Taxe de séjour : convention de reversement au profit de la communauté de communes du Pays de Montmédy
4. Communauté de communes du pays de Montmédy : prise de compétence dans l'aménagement numérique
5. Domaine communal : acquisition de mobilier urbain, proposition de CLEAR CHANNEL
6. Budget Primitif 2018 : Ouverture de crédits
7. Travaux 2018 : mise en accessibilité des bâtiments communaux – plan de financement
8. Travaux de voirie 2018 – mise en accessibilité des arcades Rue Ernest Mabilie - plan de financement
9. Etude de faisabilité sur la mise à disposition de la Mairie aux services de la Communauté de commune du Pays de Montmédy – plan de financement.

De manière exceptionnelle, avant l'ouverture du conseil municipal est présenté le diagnostic de gestion différencié des espaces verts de la Commune de Montmédy par Mme POLMARD (Carnet de Jardins), conséquemment à la fin de l'usage des pesticides pour les collectivités territoriales. Un document est consultable en Mairie

Point n°1 : Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 13 décembre. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Domaine communal : cession de terrain limitrophe sur parcelle AL 178

La Commune a fait rétablir les limites séparatives des parcelles AL 148, 138, 150, 1, 2, 146, 178. Un voisin (M. MOSSARD) de la parcelle AL 178, souhaite en acquérir une partie. Le Conseil Municipal est informé de la surface de cette parcelle (145 m²) en vue de sa cession ou non d'une partie de cette parcelle.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de céder cette parcelle pour l'euro symbolique, les charges de notaire et d'acte revenant à M. MOSSARD.

Point n°3 : Budget communal, collecte de la Taxe de séjour : convention de reversement au profit de la communauté de communes du Pays de Montmédy

Par délibération du 31 mars 2017, la Commune de Montmédy procède à la collecte de la taxe de séjour au profit de la Communauté de Communes du pays de Montmédy. Afin de reverser le montant collecté en 2017 (pour le gîte et le camping), il convient d'accepter les termes d'une convention de reversement de la recette de cette taxe au profit de la Communauté de Communes du pays de Montmédy.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention avec la Communauté de Commune.

Point n°4 : Communauté de communes du pays de Montmédy : prise de compétence dans l'aménagement numérique

En application des articles L 1425-1, L 1425-2, L5211-17 et L5211.20 du CGCT, la Communauté du Pays de Montmédy souhaite ajouter à ses compétences actuelles, l'aménagement numérique du territoire du Pays de Montmédy, considérant ce déploiement comme une priorité intercommunale. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette prise de compétence.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette prise de compétence par la Communauté de Commune.

Point n°5 : Domaine communal : acquisition de mobilier urbain, proposition de CLEAR CHANNEL

Jusqu'à la fin de l'année 2017, CLEAR CHANNEL avait un contrat avec la Commune pour la mise ne place d'un mobilier urbain sur la voirie communale de type : panneau publicitaire et abri bus. CLEAR CHANNEL ne souhaite pas renouveler ce contrat avec la Commune et propose de nous céder ce mobilier remis en état pour un montant de 1752 € TTC. Le Conseil Municipal est saisi de l'opportunité de ces acquisitions.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de faire les démarches nécessaires.

Point n°6 : Budget Primitif 2018 : Ouverture de crédits

Dans l'attente du vote du budget communal 2018, il convient d'ouvrir les crédits suivants

Section de fonctionnement :

En dépense :

- Concernant l'article 6574 = + 13668.00 € (**paiement du centre de loisirs sans hébergement 2017 au centre social et culturel du pays de Montmédy**)

Section de d'investissement :

En dépenses :

- Concernant l'article 2188 = + 177.77 € (**chauffe-eau de la trésorerie**)
- Concernant l'article 2152 = + 662.62 € (**signalétique du centre de secours**)
- Concernant l'article 2158 = + 778.96 € (**bétonnière**)
- Concernant l'article 2184 = + 1 152 € (**mobilier urbains**)
- Concernant l'article 165 = + 700 € (**remboursement cautions**)

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette ouverture de crédit.

Point n°7 : Travaux 2018 : mise en accessibilité des bâtiments communaux – plan de financement

Un plan de financement est proposé par M. le Maire quant aux travaux d'accessibilité de certains bâtiments communaux (Maison des Services, Salle des Fêtes...). Le Conseil charge le Maire de solliciter les subventions nécessaires (allant de 80% possible pour la MdS à 50% pour la salle de fêtes) pour un financement qui s'élèverait à 235 650 € TTC (82 910 pour la salle des fêtes et la Bibliothèque et 113 465€ pour la maison des services.

Point n°8 : Travaux de voirie 2018 – mise en accessibilité des arcades Rue Ernest Mabilie - plan de financement

Suite à la réflexion de la commission des travaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'accessibilité prévus rue Ernest MABILIE (aménagement de sécurité et reprise de trottoir pour 80 000€ TTC), de la création d'un emplacement PMR et de la réalisation entre les rues MINGAL et Veuve LHERMITE de 4 abaissés de trottoirs pour 7200€.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter les subventions nécessaires (au titre des amendes de police 2018).

Point n°9 : Etude faisabilité de travaux à la Mairie.

Le Maire informe le Conseil de son souhait de faire une étude de faisabilité (5450,00 € HT subventionné à 80%) quant au devenir du bâtiment de la Mairie et d'une éventuelle mise à disposition aux services de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy. Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter les subventions nécessaires.

Point n° 10 : Informations municipales

- ✓ C'est l'entreprise de M. DEBOUT qui est chargé de déneigement de la commune (en lieu et place de l'entreprise GENIN).
- ✓ La SNCF ne souhaite pas vendre la gare. Elle envisage la démolition du bâtiment ou sa restauration si la commune s'engage à l'utiliser par la suite (location).
- ✓ Les travaux de toiture rue Sylvain Bayeux ne sont pas encore commencés. Ceci est dû aux conditions météorologiques.

Vu, le Maire

Yves LECRIQUE

MONTMEDY, le 19 février 2018.

Le Secrétaire de Séance

Laurent KIPS